

# Sécuriser le rachat de votre matériel professionnel : les étapes clés pour être en règle

---

## Les principes de conformité fiscale

- Vendez le matériel à sa valeur vénale (prix du marché) pour éviter toute requalification en avantage en nature ou abus de biens sociaux.
- Justifiez le prix de cession par une estimation objective : facture d'achat d'origine minorée de l'amortissement ou avis d'un expert.
- Déclarez la plus-value ou la moins-value réalisée lors de la cession dans le résultat fiscal de l'exercice si votre entreprise est soumise à l'impôt sur les sociétés.

## La procédure juridique obligatoire

- Soumettez la convention de cession à l'approbation de l'assemblée générale des associés avant toute signature.
- Consignez le procès-verbal d'assemblée générale dans le registre des délibérations de la société.
- Assurez-vous que le PV mentionne explicitement le quorum et la majorité obtenus lors du vote.

## Les mentions indispensables de la facture

- Identifiez clairement le vendeur (l'entreprise) et l'acheteur (le dirigeant).
- Détaillez précisément le matériel avec son numéro de série et la date de la vente.
- Indiquez le montant de la TVA collectée ou la mention 'TVA non applicable' avec le renvoi légal au CGI si le bien est exonéré.
- Précisez les modalités de règlement (virement ou chèque) pour garantir une traçabilité bancaire irréfutable.

## Cas particuliers et documents complémentaires

- Pour la cession d'un véhicule, établissez obligatoirement un certificat de cession (formulaire Cerfa n° 15776\*02) en complément de la facture.
- Utilisez le certificat de cession pour mettre à jour la carte grise auprès de l'ANTS.
- Conservez l'ensemble des justificatifs (PV d'AG, facture, preuve de paiement) dans les archives comptables de la société.